



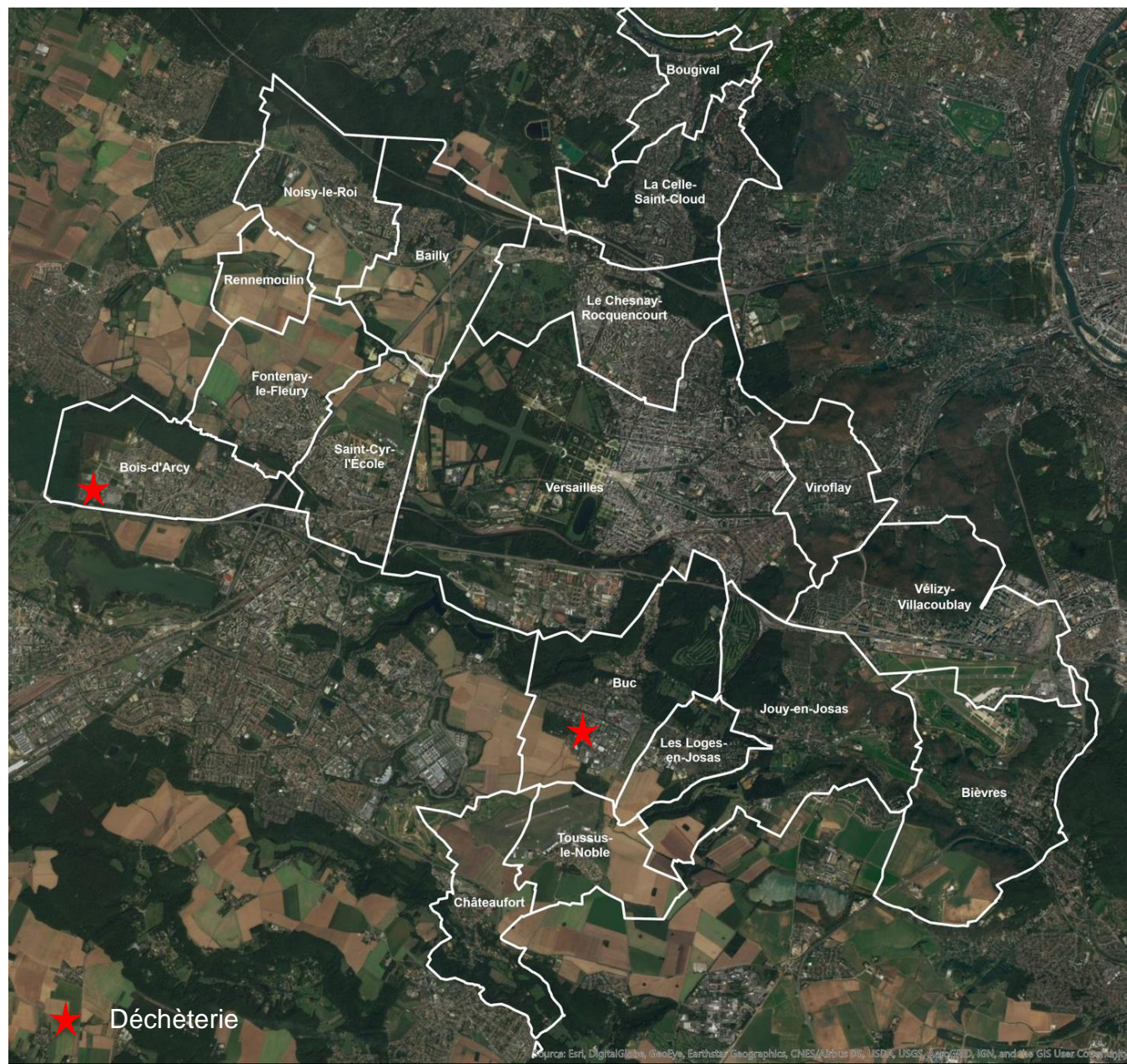
LA GESTION DES DÉCHETS ASSIMILÉS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC





VERSAILLES GRAND PARC

- 18 communes
- Environ 270 000 habitants
- 11 compétences : développement économique, aménagement, déplacements, habitat, politique de la ville, culture, protection et la mise en valeur de l'environnement ...
- En matière de gestion des déchets :
 - 2 collecteurs,
 - 3 syndicats de traitement,
 - 2 déchèteries ouvertes aux professionnels (Bois d'Arcy et Buc)



★ Déchèterie



LA GESTION DES DÉCHETS SUR L'AGGLO

Un budget de 29M€ (dont 14M€ pour la collecte et 8,5M€ pour le traitement) financé par la TEOM et la redevance spéciale.

Production totale de déchets (y compris déchets des professionnels) de 113 000 T soit 426,6 kg de déchets par an/hab.

Un territoire labellisé zéro déchet, zéro gaspillage :

D'optimiser les coûts et l'organisation de la collecte et du traitement des déchets,

Diminuer la production de déchets,

Améliorer le tri,

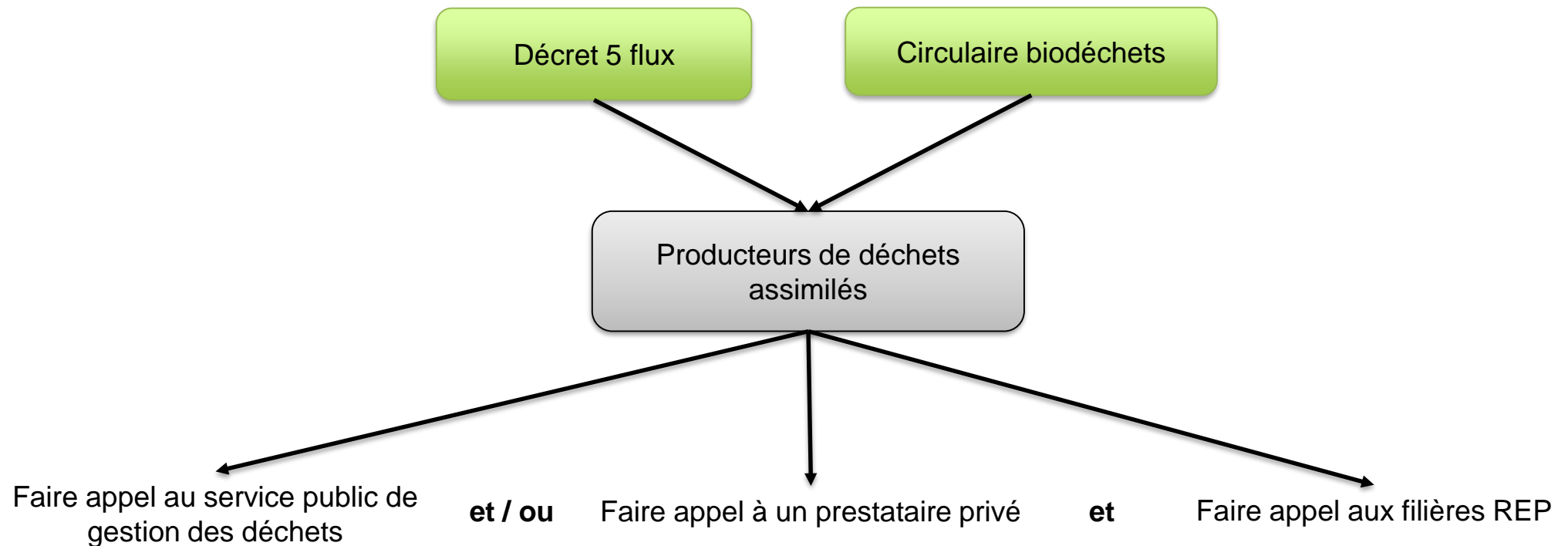
Favoriser le développement de l'économie circulaire.



LA RÉGLEMENTATION

Principe de la responsabilité du producteur ou détenteur

- **Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation.** Il est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale.





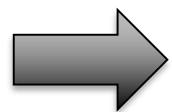
COLLECTE EN PORTE À PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

Qui ?: Tous les producteurs qui le souhaitent, sous réserve que l'élimination de leurs déchets puisse être réalisée **sans sujétion technique particulière**.

Quoi ? : déchets de type ordures ménagères, déchets recyclables (multiflux), verre et déchets végétaux (sous conditions).

Dans le cadre de l'expérimentation menée par le SYCTOM collecte des biodéchets.

Coût ? : Redevance spéciale calculée en fonction du volume d'ordures ménagères produit.



DÉCRET 5 FLUX



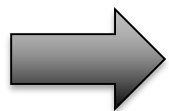


LES DÉCHÈTERIES

Qui ? : Tous les producteurs.

Quoi ? : Gravats, Tout Venant, Tout venant incinérable, Déchets Végétaux, Bois, Ferraille, Carton, D3E, DDM, Huile de vidange, Ampoules et néons, Batterie, Pile, Pneus.

Coût ? : Apports payants. Tarifs variables selon la nature des déchets.



DÉCRET 5 FLUX



LE COMPOSTAGE ET LE LOMBRICOMPOSTAGE

Qui ? : Tous les producteurs.

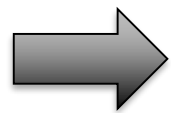
Quoi ? : Les épluchures.

Coût ? : Gratuit.

POINTS DE REPÈRE

Cantines: 10 tonnes par an = 330 repas / jour

Restaurants : 10 tonnes par an = 196 repas / jour



CIRCULAIRE BIODÉCHETS





LES ÉCO-ORGANISMES



Déchets d'équipements électriques et électroniques
ECOLOGIC - www.ecologic-france.com
→ collecte gratuite dans les entreprises à partir de 500kg



Mobiliers de bureau, meubles
VALDELIA - www.valdelia.org



Textiles
ECO TLC - Contacter Le Relais



Pneus
ALIAPUR - Contacter Versailles Grand Parc

